

A propos du comité de groupe

Le comité de groupe Generali en France se réunit ce jeudi 25 mars 2010 à 14 heures en présence de Claude Tendil.

D'importantes restructurations sont en cours dans le monde de l'assurance, des institutions de prévoyance et des mutuelles, Generali est dans l'attente de la réunion, le 24 avril, de son conseil d'administration en Italie. Nous ne savons pas ce qui sera annoncé ou dévoilé des projets de Generali. Ce qui est déjà connu, ce sont les résultats du groupe en 2009 en progression de 38 %.

Notre syndicat **FO** interpellera le Président Claude Tendil.

***Est-il normal** que cette année encore, la participation et l'intéressement soient limités du fait de l'enveloppe globale prévue par l'accord triennal, cet accord qui a mis en œuvre l'individualisation des salaires ?*

Au sein de Generali des centaines de jeunes ont été recrutés en alternance.

***S'agit-il de les former ou de les exploiter ? Est-il normal** qu'un jeune en alternance qui prépare son Master échoue, malgré de bonnes notes, pour la seule raison que son tuteur ne s'est pas présenté parce qu'il était convoqué par son directeur ?*

***Est-il normal** que la fonction de tuteur ne fasse pas l'objet du soutien et de la vigilance que les obligations de Generali justifieraient? **Est-il admissible** que le préjudice subi ne soit pas réparé alors que notre syndicat **FO** le réclame depuis des mois ?*

*Dans notre entreprise, des postes de travail sont occupés massivement par des prestataires qui sont nos collègues, pour certains, depuis des années. Quand notre syndicat **FO** saisit la Direction pour signaler des situations de marchandage, pour l'alerter sur ces graves infractions au droit du travail, pour réclamer la requalification en CDI avec Generali des contrats litigieux, **est-il admissible** que la Direction ignore avec mépris nos demandes ? **Est-il normal** qu'il faille alerter l'inspection du travail ?*

L'ignorance des règles légales et des informations mensongères ont déjà conduit l'inspection du travail à exercer, à deux reprises, un contrôle au sein de Generali.

***Est-il normal** qu'il faille saisir les conseils de prud'hommes contre des licenciements abusifs ou des CDD successif irréguliers ? **Est-il normal** qu'un groupe comme Generali soit confronté à des centaines de procédures prud'homales ?*

***Est-il normal** que des discriminations, sur les salaires, sur l'attribution de primes, sur les classifications, perdurent pendant des mois, voire des années, malgré les démarches de notre syndicat **FO** et d'ailleurs d'autres syndicats ?*

***Est-il admissible** que perdre, au sein de Generali, ce traitement discriminatoire qui prive les producteurs salariés des réseaux commerciaux d'une couverture en cas de maladie dès le premier jour ?*

***Est-il normal** que les salariés de GFA Caraïbes soient obligés de saisir les tribunaux pour faire respecter les obligations de l'employeur en matière de cotisations retraites ?*

Nous pourrions poursuivre la liste des injustices. C'est un fait, notre syndicat **FO** a en charge un nombre considérable de dossiers qui, trop souvent, sont ignorés par la Direction et conduisent à des contentieux.

Est-il enfin normal de contourner les décisions de justice en établissant les contrats de travail et les avenants à en-tête de l'UES, ce qui a généré et génèrera des contentieux ? Ne vaut-il pas mieux respecter le droit du travail ?

Comment parler de dialogue social dans ces conditions ?

N'est-il pas nécessaire de traiter par la négociation ces questions ? N'est-il pas nécessaire de transiger plutôt que de laisser se poursuivre des procédures prud'homales ?

Le Président Claude Tendil le sait, c'est la demande constante de notre syndicat **FO**.

Est-ce l'intérêt de Generali d'ignorer cette demande ?

Comment comprendre que, dans plusieurs services, les salariés soient conduits à se mobiliser pour formuler leurs revendications, pour réclamer des réponses écrites à leurs questions ?

Manifestement la Direction a fait un choix très dangereux, celui de jouer les divisions syndicales pour éviter de répondre aux revendications, de dresser des syndicats contre notre syndicat **FO** pour contourner les demandes des salariés, pour mener une politique d'arbitraire.

Quand les salariés, avec notre syndicat **FO**, signalent les tensions, la surcharge de travail, les décisions incohérentes, la désorganisation, des conditions de travail insupportables, au lieu de répondre directement aux revendications, la Direction manœuvre, tente de diviser.

A quoi cela mène-t-il ?

Notre syndicat **FO** a présenté des revendications qui concernent tous les services, tous les salariés tant sur les salaires, que sur les conditions de travail.

A l'occasion du comité de groupe, nous voulons interpellier Claude Tendil sur une question.

Pourquoi rejeter les revendications sur l'emploi alors que l'entreprise est confrontée à des restructurations permanentes en interne et aux probables restructurations externes ?

Notre syndicat **FO** revendique :

- **L'ouverture d'une véritable négociation sur les salaires, l'intégration des primes et une prime compensatrice.**
- **La garantie du maintien de tous les sites, des activités et des emplois sur ces sites,**
- **La garantie d'aucun licenciement et l'embauche en CDI à temps plein pour faire face aux besoins.**
- **L'arrêt des licenciements pour insuffisance professionnelle, l'engagement à ne pas recourir à ce motif ni pour sanctionner, ni pour licencier**
- **La requalification en CDI des emplois précaires et une proposition de CDI à tous les jeunes en alternance, sans condition, sans discrimination.**

✂

Demande d'adhésion à **Force Ouvrière**

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone : Etablissement :

(A transmettre à notre fédération ou à remettre à un délégué **Force Ouvrière** de Generali)